La "Boîte à essais" est un espace agricole de test d'environ 2 ha. Situé sur la commune de Chatte, il est mis à disposition par la communauté de communes à des porteurs de projet, pour une activité individuelle à petite échelle.



Des serres tout équipé



Un accompagnement complet

77/11/2025 10:42 T/3



Des terres et des serres pour cultiver son projet



Valoriser les produits made in Boîte à essais

La boîte à essais : pour quoi faire ?

L'espace test consiste à développer une activité agricole ou artisanale de manière responsable et autonome, en conditions réelles, sur une durée maximale de 3 ans et dans un cadre qui réduit la prise de risques.

Tout type d'activité est possible :

• Petits fruits.

<u>17/11/2025 10:42</u> <u>2/3</u>

- · Pépinières.
- · Horticulture.
- · Légumes de plein champs.
- · Culture sous serres et tunnels.
- · Céréales.
- · Champignons / truffes.
- · Maraîchage.
- Ftc
- · Seul l'élevage n'est pas possible.

L'objectif est simple : soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités agricoles par des personnes non issues de ce milieu, tout en sécurisant le parcours de création d'activité. L'échange et de la mise en réseau sont au cœur du dispositif.

La boîte à essais : un accompagnement complet !

Que propose la boîte à essais aux futurs testeurs et testeuses ?

- Un cadre légal d'exercice de votre activité: SIRET, assurance responsabilité civile, statut d'entrepreneur à l'essai via le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE).
- Des moyens de productions agricoles (foncier, serres, chambre froide, lavage de légumes, matériel divers...).
- Un dispositif d'accompagnement administratif et technique par le biais de l'association de la Boîte à Essais et de son réseau de partenaires (Communauté de communes, Comité de Territoire, conseillers spécialisés de la Chambre d'Agriculture, ...).
- Des formations peuvent être proposées selon les besoins du porteur ou de la porteuse de projet.

Cet accompagnement complet permet de tester son projet en grandeur nature, puis d'évaluer la suite à donner : poursuivre ou ajuster.

Comment candidater à la boîte à essais ?

Pour être accueilli à la Boîte à essais, quatre conditions à cocher :

- Respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique.
- Avoir un projet d'installation en agriculture biologique sur le Sud Grésivaudan.
- Posséder une expérience professionnelle nécessaire pour mener à bien l'activité.
- Disposer d'une trésorerie suffisante pour démarrer l'activité.

Contact

Pour faire acte de candidature ou avoir plus d'information sur la boîte à essais.

Clara Mayer-Jantet : conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Isère, sur le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

- clara.mayerjantet@isere.chambagri.fr
- 06 81 44 95 53

L'actu du moment...

17/11/2025 10:42 3/3